



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 44024

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la gravité de la situation créée au port de Rouen par les effets de l'actuelle politique céréalière qui se manifeste par une baisse de 19 % de la campagne avec seulement 4 321 000 tonnes chargées en 11 mois. L'effondrement constaté peut être attribué à une erreur dans la politique communautaire suivie depuis 3 ans ou bien à une mauvaise négociation des accords du GATT. Le traumatisme financier est d'importance pour l'établissement portuaire et sa repercussion sur l'emploi, déjà sensible, s'aggravera si rien n'est entrepris, chez les opérateurs céréaliers mais aussi pour l'ensemble des prestations de services qui concourent au transit de ces marchandises par notre région. Aussi, lui demande-t-il s'il entend satisfaire aux demandes exprimées par l'union des usagers du port de Rouen, à savoir : le maintien des compensations de la PAC dans le secteur des grandes cultures, même quand les prix du marché deviennent supérieurs aux niveaux forfaitaires pris en compte pour le calcul des compensations ; l'arrêt de la jachère économique alors que les USA remettent en culture 5 millions d'hectares ; le développement d'une politique d'aide alimentaire dans les pays qui constituent certes des risques financiers aujourd'hui mais des marchés potentiels prometteurs, avec par exemple la mise en place de garanties de crédit par la CEE.

Texte de la réponse

L'activité du port de Rouen dépend très largement de la capacité de la France à exporter soit à destination de ses partenaires européens, soit vers les pays tiers, des quantités significatives de céréales. Au cours des dernières campagnes, l'obligation de gel, insuffisamment adaptée et ne correspondant pas aux orientations que le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation avait préconisées en Conseil des ministres européens, n'a pas permis de maintenir ces flux. Le taux de jachère de 10 % en 1996 a permis d'engranger une récolte plus conforme aux besoins du marché. De même le taux de 5 % de gel adopté pour 1997 devrait maintenir cette orientation. Aussi peut-on envisager une inflexion positive au cours de la présente campagne.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44024

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5469

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6861